



MAIRIE

Le Villeneuvois

Bulletin municipal / février 2018

4





Mes chers concitoyens

Je suis heureux de vous retrouver au travers de ce nouveau villeneuvois. Je me joins aux membres du conseil municipal, pour vous présenter nos meilleurs vœux. A tous nous souhaitons santé et réussite.

En janvier 2017 je vous faisais part de mes inquiétudes mais également vous invitais à garder la tête haute afin de mieux affronter nos difficultés. Je pense que nous l'avons collectivement fait.

Bien sûr, l'exercice n'a pas été un long fleuve tranquille, mais globalement, je pense que nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Les sujets ont été multiples, les orientations parfois difficiles, mais nous avons ensemble pris nos responsabilités et assumé nos choix.

Il en sera de même dans les trimestres à venir. Nous aurons à digérer les réformes qui nous seront imposées et nos décisions devront être prises dans l'intérêt collectif.

2018 sera une année riche de dossiers complexes et structurants pour l'avenir de notre commune.

La régie électrique devra dans les mois qui viennent, dans tous ses domaines de compétence, faire des choix et trouver des alliances qui lui permettront de perdurer. Les enjeux sont d'ordres économiques, du domaine du service rendu mais également de l'innovation et de l'accompagnement de projets.

2018 sera le dernier exercice pour le RPI. Dans ce domaine très sensible nous avons aussi beaucoup travaillé avant de prendre la décision d'une fusion avec vendeuvre. Je tiendrai dans les semaines qui viennent une réunion publique à ce sujet afin que tout un chacun ait les bonnes clés de lecture sur ce sujet.

2018 sera l'année de la montée en puissance de la communauté de commune de vendeuvre Soulaines. Comme je m'y étais engagé, j'ai fait en sorte d'être en première ligne au sein de cette institution. Mes fonctions de vice-président, ma présence au bureau et la Présidence d'une commission sont autant d'occasions de comprendre les enjeux et ainsi faire valoir les intérêts de notre commune.

Le villeneuvois



Cette revue est une réalisation de la commune de LVAC

Directeur de publication

Jésus CERVANTES

Réalisation

Romain TISSOT

Aurélien MAROT

Sophie OCKOCKI

Jean-Paul MAIER

Ludovic THOMAS

Thierry BRACKE

Carole LOGE

Copie interdite sans autorisations

Les sujets comme le projet de territoire, la maison médicale, l'école numérique sont des points que notre président porte au premier plan. Après un an d'exercice, il est bon de remarquer l'entente qui règne au sein de cette institution et surtout de constater que les choix économiques ont été priorisés sur notre bassin du vendeuvrois.

2018 sera aussi l'année de la transformation de site de la contrée du Moulin (ALLIA). Nous ne pourrons jamais nous satisfaire de la fermeture de cette usine, mais sans satisfécit, nous pouvons considérer que le volet social aura été digne, en offrant à chaque employé un volet de reconversion sérieux. Ce dossier prend désormais une tournure technique. Dépollution, réseaux d'énergie, démantèlement...tous ces sujets sont actuellement à l'étude et seront poursuivis.

Enfin 2018 sera une année importante pour le monde associatif. C'est ainsi que nous verrons se succéder différentes manifestations qui animeront notre territoire. Je souhaite la mobilisation du plus grand nombre d'entre vous pour des évènements festifs comme la fête de la musique, le vide grenier 2018.

Je serai particulièrement impliqué pour que la Fête des écoles 2018 soit dans la continuité du bon travail que nous avons fait au sein du RPI et pour qu'elle puisse se dérouler sur notre territoire.

Je félicite toutes les associations, qui par leur dynamisme, font vivre et animent au quotidien notre cité.

J'ai une pensée particulière pour notre Maire Honoraire André PLANSON et son épouse Liliane qui ont choisi un rapprochement familial en 2017. Je leur souhaite une intégration heureuse et une nouvelle vie à la hauteur de leurs attentes.

A vous tous, chers lecteurs du VILLENEUVOIS, je souhaite le meilleur pour 2018.

Jésus CERVANTES



CALENDRIER

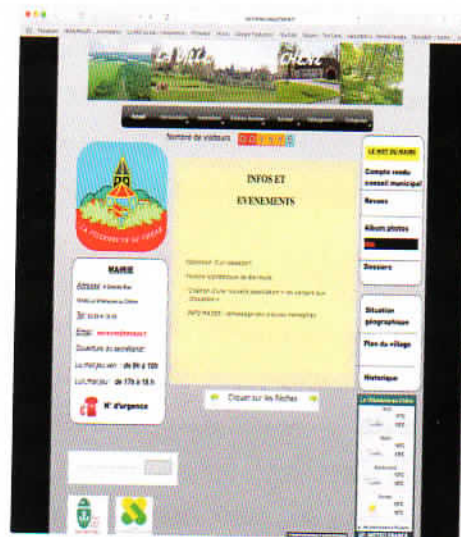


24 mars	Belote du tennis club de vendeuvre
02 avril	Chasse aux œufs (AML)
12/13 mai	Fête patronale (AML)
15 juin	Fête de la musique (AML)
13/14 juillet	Fête nationale (AML)
02 septembre	Vide grenier (AML)
27 octobre	Fête de la bière (AML)
(AML)	Association municipale des loisirs

Retrouvez aussi des infos pratiques (horaires, coordonnées, etc) sur le site internet de la commune :



www.lavilleneuveauchene.fr



ETAT CIVIL



Naissance de **Isis ETIENNE**, née le 04 novembre 2017, fille de Pascal ETIENNE et Flavie SALINAS.

Naissance de **Jade PERNET** née le 11 janvier 2018, fille de Sébastien PERNET et de Sandrine FIOT.

INFORMATIONS



Photo de couverture : *

La mairie a une nouvelle porte !

Comme prévu dans le budget 2017 la porte vétuste a été changée afin de répondre aux nouvelles normes d'accessibilité et de faire des économies de chauffage.

Entreprise ER service 10



Changement d'horaires :

Dès à présent la mairie sera ouverte le samedi matin uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez prendre RDV auprès de Carole Logé au secrétariat au :

03.25.41.35.05

INFORMATIONS

LOCATION

Avec le développement de sites comme Airbnb, Homelidays ou Abritel, et les gains qu'ils permettent de réaliser, la location saisonnière a de quoi séduire.

Pour quelle durée peut-on louer son bien ?

Chaque séjour ne doit pas excéder 90 jours pour un même locataire, que vous louiez votre résidence secondaire ou principale. Pour cette dernière, le logement ne peut être mis en location plus de 120 jours par an et les plateformes de mise en location doivent veiller au respect de cette durée maximale.

A contrario, une résidence secondaire peut être mise en location sans aucune limitation du nombre de jours dans l'année.

Quelles démarches effectuer au préalable ?

S'il s'agit de votre résidence secondaire, vous devez effectuer une déclaration en mairie, quelle que soit la taille de la commune.



En savoir plus sur www.legifrance.gouv.fr www.declaloc.info



Depuis le début du mois le distributeur de pain est de nouveau opérationnel.

Merci au boulanger de n'avoir pas baissé les bras après ce malheureux épisode, qui nous a fait constater combien le distributeur était devenu indispensable à la vie de la commune.

PLANNING DES PERMANENCES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUES TENUES PAR LES JURISTES DU CDAD 10

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENDEUVRE SOULAINES

Tous les 2 mois

MERCREDI 03 JANVIER 2018 JESSAINS de 10h00 à 12h00
MARDI 30 JANVIER 2018 LEVIGNY de 14h30 à 16h30
JEUDI 01 MARS 2018 LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00
MARDI 27 MARS 2018 LEVIGNY de 14h30 à 16h30
JEUDI 26 AVRIL 2018 JESSAINS de 10h00 à 12h00
MARDI 29 MAI 2018 LEVIGNY de 14h30 à 16h30
JEUDI 05 JUILLET 2018 LA VILLENEUVE au CHENE de 10h00 à 12h00
MARDI 31 JUILLET 2018 LEVIGNY de 14h30 à 16h30



Tous les mois

A VENDEUVRE SUR BARSE
MERCREDI 10 JANVIER 2018 de 10h00 à 12h00
JEUDI 08 FEVRIER 2018 de 10h00 à 12h00
JEUDI 08 MARS 2018 de 10h00 à 12h00
JEUDI 12 AVRIL 2018 de 10h00 à 12h00
JEUDI 24 MAI 2018 de 10h00 à 12h00
JEUDI 14 JUIN 2018 de 10h00 à 12h00
JEUDI 19 JUILLET 2018 de 10h00 à 12h00

A SOULAINES DHUYS
VENDREDI 12 JANVIER de 10h00 à 12h00
VENDREDI 16 FEVRIER de 10h00 à 12h00
VENDREDI 16 MARS de 10h00 à 12h00
VENDREDI 20 AVRIL de 10h00 à 12h00
JEUDI 24 MAI de 10h00 à 12h00
VENDREDI 29 JUIN de 10h00 à 12h00
VENDREDI 20 JUILLET de 10h00 à 12h00

Adressez-vous à votre Mairie ou à la communauté de communes pour renseignements et inscription

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

L'an 2017 et le 22 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, Mme VILLAIN Brigitte, M. MAIER Jean-Paul (parti à 20h50) ,M. BACHELERY Alain (arrivé à 21h15)

Absent excusé : Mme MAROT Aurélie, M. GARNIER Sylvain.

Pouvoirs : Mme MAROT Aurélie donne pouvoir à M. TISSOT Romain, M. MAIER Jean-Paul donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus en raison de son départ à 20h50.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Voici la liste des décisions prises lors de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2017. Vote favorable à l'unanimité.
- Décision modificative n° 1 pour transférer 8 400 euros du compte 6042 au compte 739223 afin de pouvoir régler le FPIC fixé à 13 385 € pour 2017. Vote favorable à l'unanimité.
- Demande d'installation de vestiaires d'occasion au stade de football et réalisation de travaux d'aménagement. Avis défavorable à l'unanimité.
- Transfert de la compétence scolaire périscolaire à la communauté de communes Venduvre – Soulaines – Approbation du procès-verbal de transfert à l'unanimité.
- Proposition de modification du tableau des effectifs au 1er octobre 2017 avec suppression des postes d'ATSEM et d'animatrice périscolaire transférés à la communauté de communes de Venduvre-Soulaines. Vote favorable à l'unanimité.
- Transfert de la compétence scolaire / périscolaire - Autorisation donnée au Maire de signer les conventions et leurs avenants. Vote favorable à l'unanimité
- SDDEA article 35 "modifications statutaires" - consultation des membres. Vote favorable à l'unanimité.
- Redevance d'occupation du domaine public routier par France Télécom : Redevance 2017 fixée à 455,74 €. Vote favorable à l'unanimité
- Changement de la porte d'entrée de la mairie. Devis de la société E.R SERVICES retenu pour un montant de 5 204.96 €. Vote favorable à l'unanimité.
- Proposition d'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins. Vote défavorable

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

L'an 2017 et le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, M. BACHELERY Alain (arrivé à 20h51), Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain (arrivé à 20h24), M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, M. MAIER Jean-Paul.

Absent excusé : Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, Mme VILLAIN Brigitte.

Pouvoirs : Mme MAROT Aurélie donne pouvoir à M. TISSOT Romain, Mme Sophie OCKOCKI donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus, Mme VILLAIN Brigitte donne pouvoir à M. BRACKE Thierry.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La liste des décisions prises lors de cette séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2017 - Vote favorable à l'unanimité

Approbation de la modification statutaire de la communauté de communes de Vendevre- Soulaines avec le transfert de 2 compétences. Vote favorable à l'unanimité

1/ Intégration de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » dans les statuts de la CCVS avec la définition d'intérêt communautaire suivant : création, aménagement et entretien de toutes nouvelles pistes cyclables.

2/ Intégration de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » dans les statuts de la CCVS avec la définition d'intérêt communautaire suivant :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées : mise en place d'un observatoire intercommunal du logement social et réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire.
- Contractualisation ou accompagnement de procédures concourant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier.

PLUi - Lancement du débat sur le PADD

Remarques émises à l'unanimité par le Conseil municipal et communiquées à la CCVS ainsi qu'au bureau d'études OMNIS

- I. Limiter les surfaces constructibles à 1 000 m² paraît insuffisant. Prévoir une fourchette constructible allant de 1 000 à 1 200 m² tout en conservant la majoration de 30% de surfaces ouvertes à l'urbanisation.
- II. Attention à la requalification des entrées de village en lien avec la sécurité routière. Prévoir d'associer le monde agricole à la réflexion.
- III. Inquiétude sur la notion de patrimoine architectural lié à un territoire spécifique. Difficulté d'imposer un type de construction bien spécifique.

- Attribution de compensation 2017 / 2018 – Adoption à l'unanimité du rapport de la CLECT

Attribution de compensation prévisionnelle actualisée	Transfert des charges liées à la compétence GEMAPI	Transfert des charges liées à la compétence scolaire périscolaire	Attribution de compensation au 01/01/2018
110 473.90	4 360.00	53 176.55	52 937.35

- Demande d'extension du réseau téléphonique - Impasse de l'Echange.
Proposition retenue par 8 voix POUR et 3 ABSTENTIONS pour la prise en charge de l'adduction par mètre indivisible supplémentaire correspondant aux mètres facturés pour le domaine public. Montant dû : 160.25 € HT.
- Transfert de personnel à la CCVS - Suppression du poste d'ATSEM et d'animateur périscolaire et mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2017

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017

L'an 2017 et le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, M. BACHELERY Alain (arrivé à 20h56), Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain, Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, M. MAIER Jean-Paul, Mme VILLAIN Brigitte.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017.
- Validation à l'unanimité des propositions de la commission voirie.
- Indemnité de conseil au comptable public pour 2017 (montant brut : 389.25 €) Vote favorable à l'unanimité.
- Stérilisation de chats – Condition retenue : organisation d'une campagne de capture et de stérilisation uniquement en cas de prolifération avérée de chats présentant un risque réel de salubrité publique.
- Attribution d'un bon d'achat au personnel de la collectivité – Vote favorable par 10 voix Pour et 1 Abstention.
- Vœu contre la baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC – Vote favorable à l'unanimité.
- Autorisation donnée au Maire d'engager la sécurisation de la plateforme accueillant le distributeur de pain. Vote favorable à l'unanimité.
- Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société SPL XDEMAT – Vote favorable à l'unanimité.

Vie communale et intercommunale

Un bel après-midi pour nos aînés



Mais que s'est-il donc passé à 12H00 sur la place de la Charme de La Villeneuve au Chêne ce samedi 14 octobre ?

Environ quatre-vingt-dix personnes s'étaient données rendez-vous, sous un soleil magnifique, pour participer au repas des Aînés organisé par le CCAS des 3 Communes, La Villeneuve au Chêne, la Loge aux Chèvres et de Champ sur Barse.

A 12H15, sous le commandement de Thierry BRACKE, le convoi de véhicules emmenant les Aînés s'est ébranlé pour rejoindre le restaurant « Le Val Moret » à Magnant

Une dizaine de tables garnies et joliment décorées les attendaient, pour leur offrir un repas gastronomique arrosé de vins fins que tous ont appréciés à sa juste valeur.

On notait la présence des conseillers départementaux, Marielle Chevallier et Christian Branle, ainsi que les maires et leurs épouses de La Loge, de la Villeneuve (qui avait préparé le discours de bienvenue) et le représentant du maire de Champ, empêché.

Dans cette grande et belle salle, on remarquait également la présence de Liliane et André Planson, ainsi que celle de Yvette Collinet, notre doyenne du repas, qui fut honorée comme il se doit.

Ce déjeuner festif s'est prolongé par un grand jeu, animé avec brio par les membres du CCAS, et qui a permis à chacun des invités de passer un bel après-midi de détente, d'amitié et de convivialité.

Les sourires, les rires et les fou-rires témoignaient du bonheur des participants d'avoir passé ce moment agréable ensemble.

En se quittant vers 17H00, tous sans exception se sont dit « à l'année prochaine ».



Jean paul Maier

Les vœux de la municipalité



Le 6 janvier Jésus Cervantès, maire de La Villeneuve-au-Chêne, a présenté ses vœux aux

habitants. Si l'année 2017 « n'a pas été un long fleuve tranquille, globalement, le chemin parcouru peut être envisagé avec fierté », a-t-il rappelé.

Le dossier Allia en symbole

Commune dépendant d'une régie électrique, les nouvelles normes vont nécessiter une profonde restructuration. Pour l'année 2018, cela concerne le photovoltaïque, les compteurs Linky, les voitures électriques et l'enfouissement. Des dossiers lourds continueront à être d'actualité. Notamment la fermeture d'Allia, qui, malgré le traumatisme généré, reste un domaine de satisfaction quant au volet social. Déclasser un site industriel comme ce dernier n'est pas une simple affaire, mais l'avenir commence à être envisagé plus sereinement.

Le Centre de première intervention va devoir envisager le prochain départ du chef de corps, Laurent Egger, qui, suite à la fermeture d'Allia, va quitter la commune. L'implication dans la nouvelle communauté de communes Vendeuve-Soulaines sera essentielle pour les projets de maison médicale, d'école numérique et de développement du territoire.

Jésus Cervantès a enfin félicité les associations, dynamiques, qui à différents niveaux, animent le village : le Stade villeneuvois, l'Espérance villeneuvoise, les Vergers aux chouettes, le théâtre avec la Compagnie de l'Échange, les Amis de la trompe, l'association de tennis de Vendeuve, l'APE de l'Orient, l'association municipale des loisirs et l'association culturelle.

L'Est éclair

Jeanine Pescarolo





NOTRE CRECHE A LA TV

Une trentaine d'églises de l'Aube a ouvert ce dimanche 7 janvier, à l'occasion de l'Épiphanie. Cette initiative hivernale fait partie de l'opération « Un Jour, une église ». Elle a pour but de montrer au grand public les crèches et en expliquer leur sens patrimonial. Un rendez-vous le 7 janvier donc, au moment de l'épiphanie, une fois que les crèches sont complètes, avec l'arrivée des Rois Mages. À la Villeneuve-au-Chêne, la crèche est même visible depuis l'extérieur de l'église avec les santons construits à la Sainterie de Vendevre-sur-Barse. Des pièces qui font la fierté des membres d' « Un Jour une église ». La crèche de la Villeneuve-au-Chêne est restée exposée jusqu'au 20 janvier. L'opération elle, sera reconduite l'année prochaine, le jour de l'Épiphanie.



Jean Paul Maier a reçu Canal 32 pour cette opération "Sortez les Crèches". Elle est organisée conjointement par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et l'organisation "Un jour, une église".

Étaient présents: José COTEL, coordinateur de l'Opération "Un Jour, Une Église" Sophie MARTIN et Micheline BROCARD, bénévoles au Conseil Pastoral, Jésus CERVANTES, Romain TISSOT



Vidéo visible sur le site de canal 32 à cette adresse :

<http://www.canal32.fr/thematiques/culture/sujet/les-creches-souvrent-aux-aubois-du-08-janvier-2018.html>

Cérémonies du 1 et 11 novembre

HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE



Le mois de novembre a été marqué par 2 cérémonies commémoratives.

M. Thierry BRACKE, représentant M. le Maire, a présidé la cérémonie du 1er novembre, jour dédié à nos chers défunts. Il a rappelé notre devoir de mémoire pour que le sacrifice de nos soldats, "qui ont lutté afin que nous vivions libre", ne tombe pas dans l'oubli.

Des bouquets de fleurs ont été déposés sur leurs tombes au cimetière de l'église Saint Nicolas.



Avec la participation des sapeurs-pompiers du corps de première intervention et du centre d'incendie et de secours de Vendevre-sur-Barse, M. le Maire Jésus CERVANTES a rendu hommage aux soldats de la commune morts pour la France lors de la traditionnelle cérémonie du 11 novembre.



La sonnerie aux morts interprétée par les musiciens de l'Espérance Villeneuvoise a retenti avant une minute de silence et une "Marseillaise" chantée par les enfants des écoles.





BIENVENUE AUX NOUVEAUX VILLENEUVOIS

Samedi 13 janvier, M. le Maire et son conseil municipal ont convié les nouveaux habitants de la Villeneuve-au-Chêne à participer à une réunion de présentation de la commune.

Huit familles ont répondu présents à cette invitation.



Au programme, le bassin de vie et les frontières administratives de la commune,

La Villeneuve-au-Chêne appartient à la communauté de communes de Vendevre-Soulaines ; elle en est la 2^{ème} commune en terme de taille. Parallèlement, elle fait partie du Parc Naturel de la Forêt d'Orient (PNRFO).

Le Maire a présenté les missions du syndicat chargé de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective, le SIEDMTO.

Côté communal, la régie électrique qui alimente les foyers de la commune en électricité depuis 1925. Il a insisté sur le devoir de régler ses factures, car tout impayé a un impact direct sur le budget de la commune et donc sur l'ensemble de la population.



Il a expliqué, avec regret, les causes de la dissolution du regroupement scolaire actuel (RPI) et informé, qu'à compter de septembre 2018, les enfants de la Villeneuve-au-Chêne, Champ-sur-Barse, La Loge-aux-Chèvres seront scolarisés sur Vendevre-sur-Barse. Il a précisé que, néanmoins, le service de l'accueil périscolaire du matin et du soir sera maintenu.

Il a proposé aux participants de se rapprocher des médiateurs en cas de conflits de voisinage. Ces professionnels tiennent régulièrement des permanences à la mairie.

Le plan d'occupation des sols (POS), document local d'urbanisme datant de 1989, est en cours de révision pour se transformer en plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). A ce titre, il a précisé que tous travaux et aménagements doivent faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer en mairie.

Le sujet de l'entretien de la commune a été évoqué par Romain TISSOT afin de rappeler que depuis début 2017 l'emploi de désherbants est interdit sur le domaine public, que des solutions alternatives (enherbage ou vapeur) sont à l'étude avec les agents de la CCVS*, que les haies donnant sur le domaine public doivent être entretenues pour faciliter le passage des engins de tonte et ainsi participer aux efforts en matière de réduction des coûts d'entretien, aussi il n'est pas interdit d'entretenir soit même devant chez soi.

Enfin, Mr le Maire a rappelé la nécessité de s'inscrire sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre 2018 bien que, pour cette année, aucune élection ne soit programmée à ce jour.

Cette réunion d'information s'est achevée, de manière conviviale, autour d'un verre de l'amitié.

Vie scolaire et périscolaire

Sortie au centre Yvonne Martinot



Les enfants ont travaillé autour de l'eau à partir de petites expériences



Noël

Le Vendredi 8 décembre 2017 au matin, les enfants de la classe de Mme Pochard, grande section de maternelle et CP ont décoré deux sapins de Noël à l'annexe de la mairie. Ils se sont bien amusés et les sapins sont très beaux.

Les enfants ont été récompensés par un gouter offert par la municipalité. Merci aux enfants, à la maîtresse, aux parents accompagnateurs et aux agents municipaux.

Le spectacle de Noël... Tutu le clown

Les enfants ont assisté à notre spectacle de Noël. C'est Tutu le clown qui est venu. C'était très drôle et tout le monde a bien ri.

Les Nounous du village et les enfants qu'elles gardent étaient aussi invités.



Le Père Noël est venu à l'école...

Vendredi 22 décembre 2017, le Père Noël nous a rendu visite et nous a apporté un chocolat.....

Les maitresses



VOYAGE A LA MONTAGNE



Les élèves de CM1-CM2 sont partis en classe de neige à La Chapelle d'Abondance du 15 au 19 janvier avec les enfants de l'école de Montreuil Sur Barse.

Ils ont pris cinq cours de ski avec des moniteurs de l'école de ski français. Sur 23 élèves, seulement 3 avaient déjà skié et tous ont obtenu une médaille à l'issue du séjour, allant de l'ourson à l'étoile de bronze.



Les enfants ont également découvert le métier de musher en pratiquant l'activité "chiens de traîneau" : les enfants ont conduit par deux un traîneau tiré par 4 chiens.



L'activité raquette leur a paru très difficile car les

pentres sont raides, heureusement que l'on peut descendre en glissant !

On ne peut se rendre dans la vallée d'Abondance sans visiter une fromagerie et ramener du fromage : les enfants ont appris comment le fromage Abondance était fabriqué.

Que ce soit durant le vie quotidienne avec le gestion du linge, pour acheter un souvenir et calculer ce qu'on doit ou pendant les activités, chacun a beaucoup appris durant cette semaine très riche.



Vie associative



TELETHON
2017



Le 8 décembre 2017 a eu lieu la soirée au profit du Téléthon organisée par l'association municipale des loisirs et la compagnie des sapeurs-pompiers de la Villeneuve au Chêne.

Au programme, gaufres à l'ancienne cuites sur les vieux poêles à bois, crêpes, vin chaud, soupe à l'oignon, chocolat chaud, bières. Toutes ces gourmandises et breuvages ont été préparés et servis par les bénévoles. Un défi « gobelet » (pour créer un smiley géant en gobelet) a été lancé afin de récolter des dons supplémentaires.

Jean-Pierre et Joss ont animé la soirée et ont fait monter l'ambiance au son de leur orgue de barbarie et de leurs chansons.



Les sapeurs pompiers de Vendevre sont venus à la rencontre de notre compagnie de sapeurs pour le traditionnel « tiré du dévidoir » dans les rues de la commune, accompagnés des enfants du village, lorsque la neige s'est soudainement invitée. Les préparations chaudes (gaufres, crêpes, vin chaud) étaient alors les bienvenues à la suite de cet effort sous la neige.

La soirée s'est achevée tard dans la nuit pour certains, avec un sentiment de devoir accompli car toutes les denrées et boissons ont été vendues et ont permis de récolter une somme de 1250 € reversée entièrement au profit du

Téléthon.

Un grand merci aux bénévoles pour leur investissement et aux participants pour leurs dons. Rendez-vous l'année prochaine pour battre le record de dons !



Le Président

Ludovic Thomas



Belote de l'ape

Le samedi 9 décembre 2017 a eu lieu la soirée belote organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APE).

Encore un vrai succès, 36 équipes et des bénévoles pour vendre : croque-monsieur, sandwiches et boissons.

Nous avons fait un bénéfice d'environ 700 € pour notre RPI.

Un grand merci à tous.

Sophie Ockocki

LA VILLENEUVE
AU CHENE - Salle des fêtes
BELOTE
Samedi
9
Décembre
19H30
15€
par
équipe
Buvette
Organisée par l'APE de l'Orient (Association des parents d'élèves des communes de La Villeneuve au Chêne, Mesnil saint père, La Loge aux chèvres et Champ sur Barse)
Réservation : Lainé Jennifer 06.45.84.79.92
Odiot Vanessa 06.59.64.42.43
vanessa.odiot@gmail.com



Les membres du bureau de l'association se sont retrouvés le dimanche 14 janvier pour faire le point sur les arbres du verger communal qui se situe derrière le stade de foot, la commune ayant délégué l'entretien à l'association.

Quelques arbres morts ou très mal en point ont été coupés et seront remplacés par de nouveaux aux essences comparables.

A cette occasion un bosquet composé notamment de noisetiers, de sureaux, de groseilliers sera aussi planté, pour redynamiser le verger.

Si la plantation d'arbre vous intéresse, vous pouvez contacter l'association pour connaître la date prévue pour cette action.



lesvergersauxchouettes@gmail.com



Romain TISSOT

L'histoire du lavoir de La Villeneuve-au-Chêne

Les lavoirs : une révolution pour les femmes

Les femmes lavaient leurs linges à la rivière, au bord de l'étang, à la fontaine ou à la mare communale. Outre le fait que ces endroits étaient également utilisés pour faire boire les animaux, l'eau se souillait par les savons et des saletés diverses.

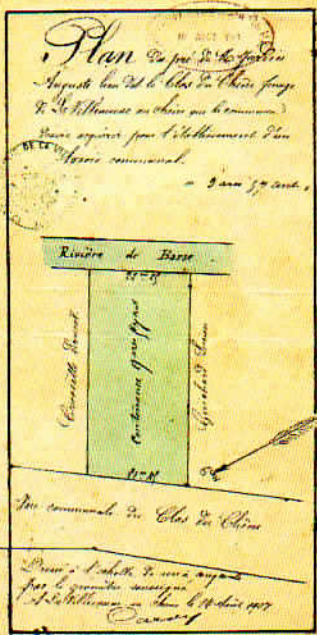
Face à ce constat, une prise de conscience collective de l'importance de la salubrité publique et des principes élémentaires d'hygiène émerge. C'est ainsi qu'en 1851, l'Etat propose de subventionner à hauteur de 30 % toute construction de lavoirs.

Il y avait au moins un lavoir par village. On pouvait estimer l'importance du village au nombre de lavoirs qu'il possédait

La décision du conseil municipal de La Villeneuve-au-Chêne de construire un lavoir communal couvert

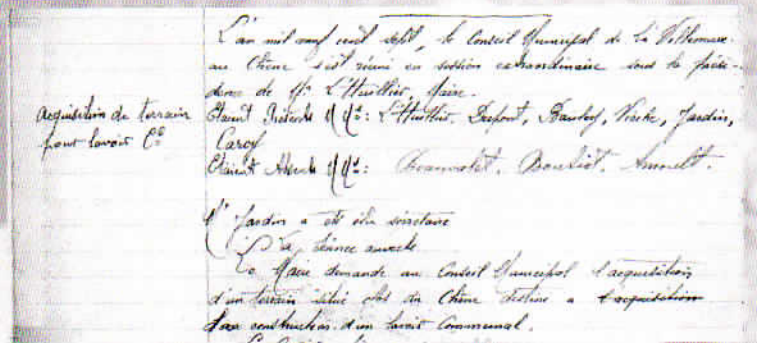
En 1907, pour répondre à la demande des habitants de La Villeneuve-au-Chêne, la commune décide de faire construire un lavoir.

Considérant que la commune ne détient pas de pré sur le bord de la rivière susceptible d'en accueillir, il est donc nécessaire dans un premier temps d'acquérir le terrain adéquat.



L'acquisition du terrain de Monsieur Jardin

Le 28 juillet 1907, le conseil municipal, présidé par M. L'Huillier, accepte d'acheter pour 300 francs le pré de M. Jardin, situé Clos du Chêne, pour y construire un lavoir communal.



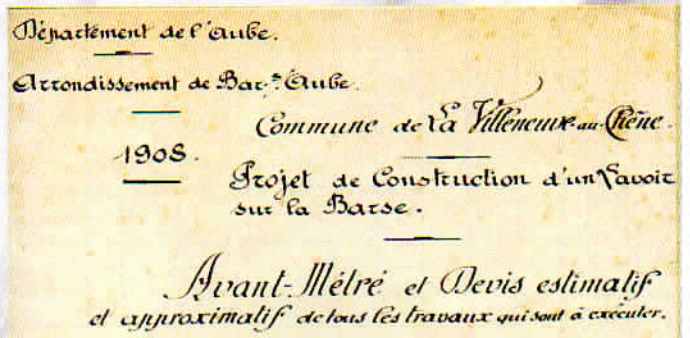
Le devis de construction du lavoir

En 1908, M. Gabriel, architecte à Bar-sur-Aube est chargé d'établir un devis pour la construction du lavoir communal situé en bordure de la rivière.

Le bâtiment mesurait 11 mètres 40.

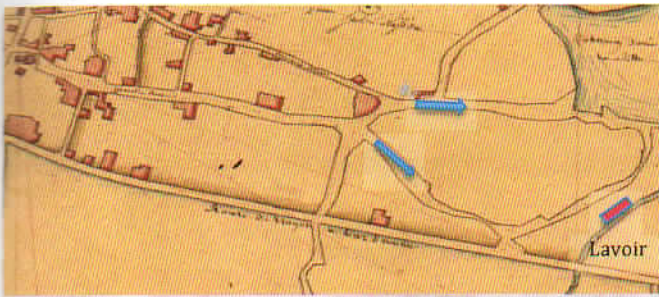
Ce devis prend en compte le terrassement, la maçonnerie, la charpente, la couverture, la menuiserie, la serrurerie, la vitrerie, la peinture ainsi que le mécanisme du plancher mobile. Des cabinets d'aisance étaient également prévus. Ces travaux sont estimés à 5 720 francs.

Ils devaient être exécutés durant les basses eaux du 1^{er} juin au 1^{er} septembre et suspendus en cours d'exécution si des crues anormales venaient à se produire.



Le 9 janvier 1909, M. le Préfet accepte cette construction.





L'accès au lavoir

Les femmes se rendaient au lavoir en empruntant soit la voie Creuse, qui n'existe plus à ce jour, soit la route de Champ-sur-Barse via un pont.

Le lavoir : un lieu de vie pour les femmes

Le Lavoir est l'endroit où les femmes se retrouvaient une fois par semaine voire plus car certaines d'entre elles lavaient pour des patrons. Elles échangeaient les nouvelles du village tout en lavant leurs linges. C'était également un lieu d'entraide

Le jour de la lessive

A la maison, elles faisaient bouillir au préalable le blanc dans une lessiveuse, avec de la lessive en poudre et des cristaux de soude ou de la cendre issue du feu de bois.

Le liquide nommé "léchut" était ensuite utilisé pour faire tremper les linges de couleur.

Été comme hiver, les femmes se rendaient au lavoir, les lessiveuses chargées sur **une brouette**.

Les laveuses apportaient leur savon, un battoir, une brosse en chiendent et leur triolot, garni de paille ou d'un coussin, sur lequel elles s'agenouillaient pour laver. Le lavoir permettait d'accueillir 8 personnes.

En hiver, l'eau était glacée. C'est pourquoi, il avait été demandé à M. le Maire d'installer une cheminée afin de chauffer l'eau pour ensuite rincer le linge dans l'eau de javel.

La première arrivée avait la charge d'allumer le feu. Chacune apportait du petit bois pour le maintenir.

Une fois le linge battu et rincé, les femmes remettaient leur matériel sur leur brouette et rentraient chez elles. Le linge était étendu sur des fils pour sécher, soit en plein air si le temps le permettait, soit dans les greniers en cas de mauvais temps.

Le système de plancher mobile réglable

Le lavoir était équipé d'un **plancher mobile réglable** par une manivelle suivant le niveau de l'eau. Chaque planche était espacée l'une de l'autre de manière à accéder à l'eau et ainsi pouvoir laver son linge.



Exemple de plancher mobile

L'abandon du lavoir

Le lavoir a laissé la place à la machine à laver, bien plus pratique, à partir des années soixante.

En 1985, le remembrement a entraîné la démolition du lavoir.

Aujourd'hui, il ne reste plus que ce souvenir....

Sources : archives communales, documents personnels, recherches d'André Planson

Aurélie MAROT

La mort du lavoir communal

Non, ce n'était pas un vieux monsieur ; né en 1907, il n'aurait que 83 ans aujourd'hui. J'en connais d'autres, plusieurs fois centenaires, peut-être, et toujours entretenus et fréquentés.

Cette année-là, ma mère allait laver son linge dans un bras de la Barse, derrière la voie ferrée, emmenant 2 planches et 2 piquets, d'autres femmes en faisaient autant. De vieilles personnes du pays s'en souviennent encore.

Un lavoir, quel événement dans le pays !

Tant que Georges Crossette a été maire, il était entretenu à peu près. Et puis après sa mort, les laveuses devenaient moins nombreuses, les boues s'accumulaient sous le plancher, les vitres de la fenêtre étaient brisées par les cailloux des garnements ou autres, les poulies et câbles étaient graissés avec l'eau par les laveuses.

Nous plaignant à la conseillère municipale de l'époque, qu'a-t-elle répondu : « vous n'avez qu'à avoir une machine à laver ! »

Après, avec le drainage de certains terrains en amont, c'était une montée d'eau jusqu'à la dalle, ou bien il était à sec, une vanne de l'ancienne poterie ayant été détruite.

Et puis il fallait le faire disparaître, il fallait le tout-à-l'égout, avec station d'épuration à sa place, mais pas assez d'habitants au pays et pas de subvention, le projet abandonné, le remembrement a donné le terrain et le lavoir condamné à disparaître.

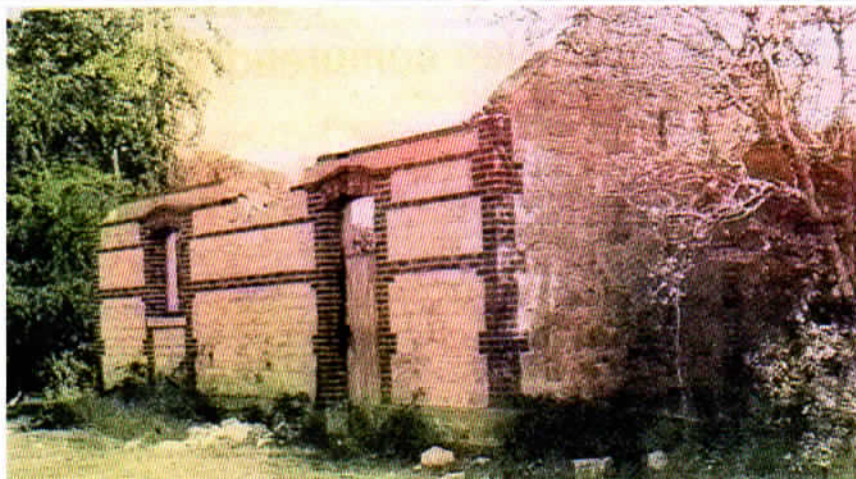
C'était le propriétaire de la « Poterie », aujourd'hui « Céramique de l'Aube » qui en avait dirigé les travaux et qui avait aussi créé la « Halte », celui que l'on surnommait « le Père L'Huillier ».

Plus besoin d'aller prendre le train à Vendœuvre ou à Montieramey ! à cette époque.

Le lavoir a été détruit volontairement, la Halte ne sert plus à rien. Le nom de M. L'Huillier à peu près oublié.

Adieu lavoir ! Adieu la Halte !

A. MASSELIN



Revue de Presse (extraits)



L'Est éclair

L'opération «Un jour, une église» pour « avoir toutes les églises visitables de l'Aube »

Par L'Est Eclair | Publié le 02/12/2017 à 20h33

Un grand nombre de bénévoles était présent, vendredi dernier, à la salle André-Planson de La Villeneuve-au-Chêne, lors de la présentation du bilan de cette nouvelle édition, qui s'est déroulée du 1er juillet au 24 septembre. Étaient, entre autres, présents, Anne-Claire Garbe, de la Cité du vitrail, et Nicolas Dohrmann, directeur des Archives départementales de l'Aube.

Alors que certains portent la casquette de guide bénévole depuis plusieurs années, l'opération ayant été initiée en 2012 dans le Barséquanais, pour d'autres, c'était une première. Cette année encore, plusieurs formations ont été organisées afin de leur donner notamment les bases, la méthodologie des recherches documentaires et le sens de la visite.

L'Est éclair



La commune facilite

l'installation d'un kiné

Par L'Est Eclair | Publié le 03/11/2017 à 16h21

Les élus de la Villeneuve-au-Chêne sont attentifs au bien-être de leurs administrés. Après avoir accompagné l'installation d'un distributeur automatique de pains, ils ont réussi le pari de favoriser l'ouverture d'un cabinet de masseur-kinésithérapeute, qui vient d'être officiellement inauguré.

En début d'année, après la fermeture du dépôt de pains, la commune s'est rendue acquéreur du local devenu vacant. Très vite, il est apparu pertinent de transformer le bâtiment de 30 m² en un local adapté aux soins de kinésithérapie.

Un coût de 15 000 €

La municipalité a investi environ 15 000 €. Un budget comprenant l'achat, la transformation et la mise en conformité des lieux, permettant l'installation d'un jeune masseur kinésithérapeute. Benoît Calon, 26 ans, prend ainsi son envol à la Villeneuve-au-Chêne, après quelques années passées à Chaource en qualité d'assistant.

Le jeune homme connaît bien le milieu rural et sait qu'une chance lui est offerte. Apporter des soins de proximité, être à l'écoute de patients souvent très isolés sont ses objectifs. À sa grande satisfaction, depuis 15 jours, 20 % de son temps sont déjà occupés.